

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 7 octobre 2020
Convocation faite
Le 23 septembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{mes} Virginie ROGISSART (jusqu'au point 2020-09-229), Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART à partir du point 2020-09-230), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (à partir du point 2020-09-230, représentée par M^{me} Virginie D'AMARIO), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-09-225 Retour sur la délibération n° 2019-07-161 du 11 juillet 2019, relative à la vente du lot n° 2 de l'ex GAEC JUSNOT à M. DARDENNE

Considérant la délibération n° 2019-07-161 du 11 juillet 2019, décidant la vente à M. DARDENNE du bâtiment n° 1 de l'ex ferme JUSNOT, à GIVET,

Vu le prix de la cession initialement fixé à 76 923 €, auxquels devaient s'ajouter les frais de valorisation de la plateforme en stabilisé aménagée à l'emplacement du bâtiment n° 5 qui a été détruit,

Considérant le coût de cette valorisation de la plateforme en stabilisé d'un montant de 7 060, 17 €,

Considérant que cette plateforme ne couvre que partiellement le lot n° 2, de ce fait la somme demandée à M. DARDENNE est de 3 530,09 €, correspondant à 50 % du coût de cet aménagement,

Considérant qu'aujourd'hui tous les coûts relatifs à cette vente sont connus, représentant un coût de 80 453,09 € TTC,

Considérant que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur,

Entendu le Président arrondir ce montant à 80 000 € TTC,

Entendu M. Fabien BONFILS demander s'il y a un projet sur ce terrain,

Entendu la réponse de M. Hervé FRANCOTTE l'informer que M. DARDENNE est brocanteur et qu'il se sert de ce bâtiment pour stocker et rénover ses achats, et préciser que ce local est non-ouvert au public,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **accepte** le montant définitif de cette cession, soit 80 000 €,

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and a horizontal crossbar, all enclosed within a large, loopy oval shape.